SIGIDURS
établissement public
PRÉVENTION | COLLECTE | VALORISATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS

Visa

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 11 décembre 2023 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 5 décembre, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 23-81

Objet : Marché n° 23DPS002 « Pré-collecte, collecte et traitement des restes alimentaires et sensibilisation des usagers concernés sur le territoire du SIGIDURS » - Attribution

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (27)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE	Mmes BIDEL, CAUMONT, DELPRAT, JASZECK, MM. BOCQUET, BONNET, DARAGON, GEBAUER, GENIÈS, GUEVEL, LECUYER (supplée M. DIDIER), MAQUIN, MELLA, MURRU, PINTO DA COSTA, PY, VASCONCELOS, VERMEULEN,
CA PLAINE VALLEE	Mmes HINGANT, MOSOLO, POTIER, SCALZOLARO, MM. MAURAY, KOURDIAN (supplée M. TESSE),
CC CARNELLE PAYS DE FRANCE	MM. DIARRA, FAUVIN, MANSOUX.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (5)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE	MM. HADDAD (Pouvoir à M. GENIÈS), JOURNAUX (Pouvoir à Mme JASZECK),
CA PLAINE VALLEE	Mme MEGRET (Pouvoir à Mme MOSOLO), MM. BATTAGLIA (Pouvoir à Mme BIDEL), LAGIER (Pouvoir Mme HINGANT)
CC CARNELLES PAYS DE FRANCE	

Etaient absents excusés : (20)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE	Mmes DELMOTTE, GAUTIER, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN, MM. BOUCHE, DOMETZ, ETHODET NKAKE, JARRY, LEROUX, MALLARD, PAMART, SERVIERES, THOREAU, VENNE, YALAP, ZIGHA, ZINAOUI
CA PLAINE VALLEE	MM GOMES, SECNAZI,
CC CARNELLE PAYS DE FRANCE	Mme TORDJMAN M. GAUBOUR.

Etaient absents : (0)

Visa

Madame DELPRAT expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code la commande publique,

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 novembre dernier,

Considérant l'exposé ci-dessous,

En 2020, le Sigidurs a lancé une étude pour répondre aux obligations règlementaires de tri à la source des biodéchets, prévues dans le cadre de la loi Anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC).

Sur la base d'un état des lieux des pratiques en cours et des gisements mobilisables sur le territoire, le scénario suivant a été retenu : poursuite de la mise en œuvre de la politique de compostage pour l'habitat individuel et déploiement d'une collecte dédiée des biodéchets, en points d'apport volontaire, pour l'habitat collectif.

Une phase d'expérimentation va ainsi être mise en place pour une partie du territoire du Sigidurs en fin d'année 2023, ou en début d'année 2024, et verra l'installation de 60 à 80 points d'apport volontaire, répartis sur les départements du Val d'Oise et de la Seine et Marne.

Le présent marché couvre l'ensemble des moyens mis en œuvre pour le déploiement de la première phase de collecte des biodéchets.

Objet du marché

Ce marché sur appel d'offre ouvert, référencé 23DPS002, a pour objet la mise en œuvre de la solution de collecte des biodéchets, sur une partie du territoire du Sigidurs. Les titulaires auront en charge les prestations suivantes :

- Fourniture des sacs et des bioseaux pour transport des biodéchets entre le foyer et le point d'apport volontaire
- Fourniture et pose des abri-bacs, avec contrôle d'accès, pour points d'apport volontaire
- Sensibilisation et remise des bioseaux et sacs aux administrés volontaires
- Collecte des points d'apport volontaire
- Traitement du gisement de biodéchets

Le marché est alloti en 5 lots distincts :

- **Lot n° 1** : Fourniture et livraison de sacs compostables de type kraft pour la pré-collecte des restes alimentaires ;
- **Lot n° 2** : Fourniture et livraison de bioseaux pour la collecte des restes alimentaires ;
- **Lot n° 3** : Fourniture, installation et maintenance d'abris bacs pour la collecte des restes alimentaires des ménages sur le territoire du SIGIDURS ;
- **Lot n° 4** : Sensibilisation au tri des restes alimentaires, avec distribution de bioseaux et sacs en porte à porte pour les usagers qui bénéficieront de la collecte séparative des restes alimentaires sur le territoire du SIGIDURS ;
- **Lots n° 5** : Collecte en apport volontaire et traitement des restes alimentaires des ménages sur le SIGIDURS, dont collecte hippomobile.

La valeur maximum du marché est estimée à :

- 255 000 € HT pour le lot 1.
- 70 000 € HT pour le lot 2.
- 400 000 € HT pour le lot 3.
- 350 000 € HT pour le lot 4.
- 925 000 € HT pour le lot 5.

Les entreprises suivantes ont remis une offre dématérialisée :

- Lot 1 : Recybio, Solubio et Tapiero
- Lot 2 : Recybio, Solubio et Sulo
- Lot 3 : Sulo, UTPM Environnement et Vivacite
- Lot 4 : Voix Publique, Terravox et EcoGestik
- Lot 5 : Les Alchimistes, Moulinot, Tryon et Valorbio

L'offre de Tryon, pour le lot 5, n'a pas été analysée, ne précisant pas de solution de collecte hippomobile, comme demandé dans le CCTP.

Durée du marché

La durée est fixée à 4 ans, pour prendre en compte le temps de mise en place des points d'apport volontaire et assurer un volume minimum de déchets à traiter au global. Il est proposé un marché de 2 ans reconductibles 2 fois un an, afin d'avoir un retour d'expérience en cours de déploiement.

Critères de jugement

Les offres font l'objet d'une analyse selon les critères suivants :

➢ **<u>Lot n°1</u>** :

✓ **Critère n°1 : Prix (100 points), pondération de 50% :**

Le critère prix est jugé à partir du document « Détail Quantitatif Estimatif » (D.Q.E) que les candidats doivent remplir et remettre à l'appui de leur offre.
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins disante / Montant de l'offre à noter) X pondération du critère prix

✓ **Critère n°2 : Aspects techniques et organisationnels, sur la base de la fiche technique et de l'échantillon (100 points), pondération 33% :**

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique, selon les sous-critères suivants :

- Caractéristiques techniques (solidité, résistance, étanchéité, adaptabilité aux bioseaux) des produits proposés
- Pertinence des moyens de fabrication, modalités pour garantir les délais de livraison et modalités d'approvisionnement pour garantir la continuité de la gamme de matériel
- Qualité de l'impression et de la lisibilité du message/logo

✓ **Critère n°3 : Délais de livraison (100 points), pondération 12%**

✓ **Critère n°4 : Volet environnemental 100 points), pondération 5% :**

Mesures mises en œuvre afin de réduire les impacts environnementaux lors de la fabrication et lors de la livraison des produits objets du marché

➢ **<u>Lot n°2</u> :**

✓ **Critère n°1 : Prix (100 points), pondération de 50% :**

Le critère prix est jugé à partir du document « Détail Quantitatif Estimatif » (D.Q.E) que les candidats doivent remplir et remettre à l'appui de leur offre.
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins disante / Montant de l'offre à noter) X pondération du critère prix

✓ **Critère n°2 : Aspects techniques et organisationnels, sur la base de la fiche technique et de l'échantillon (100 points), pondération 40% :**

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique, selon les sous-critères suivants :

- Caractéristiques techniques et environnementales des modèles, qualité des équipements proposés et engagement sur la durée de garantie
- Pertinence des moyens de fabrication et modalités d'approvisionnement pour garantir la continuité de la gamme de matériel
- Engagement sur les délais de livraison et modalités mises en œuvre pour les garantir

✓ **Critère n°3 : Volet environnemental 100 points), pondération 10% :**

Mesures mises en œuvre afin de réduire les impacts environnementaux lors de la conception (de sorte de faciliter leur recyclage en fin de vie), lors de la fabrication et lors de la livraison des produits objets du marché

➢ **Lot n°3 :**

✓ **Critère n°1 : Valeur technique de l'offre (100 points), pondération 62% :**

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique, selon les sous-critères suivants :

- Qualité des matériels proposés :

- Résistance du matériel et qualité des matériaux constitutifs
- Caractéristiques techniques de l'équipement relatives à l'accessibilité pour l'usager (facilité d'ouverture, salissure lors des dépôts)
- Caractéristiques techniques de l'équipement relatives à l'accessibilité du collecteur (système d'ouverture, verrouillage, possibilité d'ouverture avant ou arrière selon les besoins)
- Prédisposition des abris-bacs afin d'être équipé en contrôle d'accès et fiabilité du matériel utilisé pour le contrôle d'accès
- Qualité des propositions en termes de « Covering »

- Maintenance des matériels proposés :

- Caractère modulable et réparable du matériel, afin d'en faciliter la maintenance
- Moyens humains et matériels pour la maintenance curative, organisation et délais de la prestation

- Délais de livraison :

- Modalités mises en œuvre pour respecter les engagements sur les délais de fourniture et d'installation

✓ **Critère n°2 : Prix (100 points), pondération de 30% :**

Le critère prix est jugé à partir du document « Détail Quantitatif Estimatif » (D.Q.E) que les candidats doivent remplir et remettre à l'appui de leur offre.

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins disante / Montant de l'offre à noter) X pondération du critère prix

✓ **Critère n°3 : Volet environnemental 100 points), pondération 8% :**

Mesures mises en œuvre afin de réduire les impacts environnementaux lors de la conception (de sorte de faciliter leur recyclage en fin de vie), lors de la fabrication et lors de la livraison des produits objets du marché

➢ **Lot n°4 :**

✓ **Critère n°1 : Valeur technique de l'offre (100 points), pondération 58% :**

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique, selon les sous-critères suivants :

- Moyens humains :

- Nombre et expérience des animateurs
- Nombre et expérience des encadrants, modalités de contrôle des prestations exécutées et de la satisfaction des usagers
- Formation des agents (méthodologie, nombre de formations, ...)
- Modalités de recrutement pour assurer la continuité et le volume moyen de prestation

- Moyens matériels :

- Moyens mis à disposition des animateurs et encadrants (véhicule, téléphonie, ...)

- Méthodologie :

- Méthodologie proposée pour l'exécution des prestations
- Qualité et régularité de la restitution des prestations accomplies au SIGIDURS

✓ **Critère n°2 : Prix (100 points), pondération de 20% :**

Le critère prix est jugé à partir du document « Détail Quantitatif Estimatif » (D.Q.E) que les candidats doivent remplir et remettre à l'appui de leur offre.

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins disante / Montant de l'offre à noter) X pondération du critère prix

✓ **Critère n°3 : Engagements de performance (100 points), pondération 18% :**

✓ **Critère n°4 : Volet environnemental (100 points), pondération 4% :**

Mesures mises en œuvre afin de réduire les impacts environnementaux lors de l'exécution des prestations

- **<u>Lot n°5</u> :**

✓ **Critère n°1 : Prix (100 points), pondération de 50% :**

Le critère prix est jugé à partir du document « Détail Quantitatif Estimatif » (D.Q.E) que les candidats doivent remplir et remettre à l'appui de leur offre.
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins disante / Montant de l'offre à noter) X pondération du critère prix

✓ **Critère n°2 : Valeur technique (100 points), pondération 44% :**

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique, selon les sous-critères suivants :

- Organisation des collectes en cohérence avec les attentes du CCTP
- Moyens humains et matériels pour l'exécution des prestations de lavage des bacs et abris-bacs
- Moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations de collecte
- Moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations de traitement des restes alimentaires. Description des process de pré-traitement et traitement des restes alimentaires et de traitement des refus. Performance du procédé de valorisation proposé
- Visibilité et garantie sur les débouchés des produits sortants
- Qualité du reporting de l'exécution des prestations (suivi, reporting, traçabilité du service)

✓ **Critère n°3 : Volet environnemental 100 points), pondération 6% :**

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique, selon les sous-critères suivants :

- Mesures prises par le candidat pour limiter l'impact de l'activités de lavage de la pré-collecte
- Mesures prises par le candidat pour limiter l'impact de l'activité de la collecte sur l'environnement
- Mesures prises par le candidat pour limiter l'impact sur l'environnement des activités de transfert, préparation, valorisation des restes alimentaires

Visa

Analyse des offres

1. **Récapitulatif de l'analyse des offres du lot n° 1 (Sacs compostables papier kraft)**

		Candidat n° 1 *Recybio*	**Candidat n° 2** *Solubio*	**Candidat n° 3** *Tapiero*
Classement Critère 1 **Prix**	Note sur 50	46,6	50	44,3
Classement Critère 2 **Valeur technique**	Note sur 33	25,5	27,5	20,5
Classement Critère 3 **Livraisons**	Note sur 12	12	12	6
Classement Critère 4 **Environnement**	Note sur 5	3	4	3
Note totale		**87,1**	**93,5**	**73,8**
Classement		**2**	**1**	**3**

Au vu de ces éléments il est proposé de retenir l'offre du candidat SOLUBIO, dont le montant total est de 204 897,60 € TTC (au regard des quantités estimées).

2. **Récapitulatif de l'analyse des offres du lot n° 2 (Bioseaux)**

		Candidat n° 1 *Recybio*	**Candidat n° 2** *Solubio*	**Candidat n° 3** *SULO*
Classement Critère 1 **Prix**	Note sur 50	43,4	50	35
Classement Critère 2 **Valeur technique**	Note sur 40	22,3	34,5	20
Classement Critère 3 **Environnement**	Note sur 10	4	7	8
Note totale		**69,7**	**91,5**	**63**
Classement		**2**	**1**	**3**

Au vu de ces éléments il est proposé de retenir l'offre du candidat SOLUBIO, dont le montant total est de 51 600€ TTC (au regard des quantités estimées).

3. **Récapitulatif de l'analyse des offres du lot n° 3 (Fourniture, installation et maintenance d'abris bacs)**

		Candidat n° 1 *SULO*	**Candidat n° 2** *UTPM*	**Candidat n° 3** *VIVACITE*
Classement Critère 1 **Valeur technique**	Note sur 62	38,6	45	32,8
Classement Critère 2 **Prix**	Note sur 30	17,24	20,88	30
Classement Critère 3 **Environnement**	Note sur 8	8	8	8
Note totale		**63,84**	**78,88**	**70,80**
Classement		**3**	**1**	**2**

Au vu de ces éléments il est proposé de retenir l'offre du candidat UTPM ENVIRONNEMENT, dont le montant total est de 365 587,20 € TTC (au regard des quantités estimées).

4. Récapitulatif de l'analyse des offres du lot n° 4 (Sensibilisation en PAP et distribution des bioseaux)

		Candidat n° 1 *Voix publique*	**Candidat n° 2** *Terravox*	**Candidat n° 3** *ecoGESTIK*
Classement Critère 1 **Valeur technique**	Note sur 58	44	48	40
Classement Critère 2 **Prix**	Note sur 20	20	16,5	17,9
Classement Critère 3 **Performance**	Note sur 18	18	13,9	12,1
Classement Critère 4 **Environnement**	Note sur 4	2,5	3	3
Note totale		**84,5**	**81,4**	**73**
Classement		**1**	**2**	**3**

Au vu de ces éléments il est proposé de retenir l'offre du candidat VOIX PUBLIQUE, dont le montant total est de 304 552,13 € TTC (au regard des quantités estimées).

5. Récapitulatif de l'analyse des offres du lot n° 5 (Collecte en apport volontaire et traitement)

		Candidat n° 1 *Les Alchimistes*	**Candidat n° 2** *Moulinot*	**Candidat n° 3** *Valorbio*
Classement Critère 1 **Prix**	Note sur 50	46,47	50	49,39
Classement Critère 2 **Valeur technique**	Note sur 44	31	28	21
Classement Critère 3 **Environnement**	Note sur 6	4	4,5	3,3
Note totale		**81,47**	**82,50**	**73,69**
Classement		**2**	**1**	**3**

Au vu de ces éléments il est proposé de retenir l'offre du candidat MOULINOT, dont le montant total est de 911 372,49 € TTC (au regard des quantités estimées).

6. Attribution du marché

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis le 27 novembre dernier, ont décidé d'attribuer à l'unanimité le :

- **Lot n° 1** : Fourniture et livraison de sacs compostables de type kraft pour la pré-collecte des restes alimentaires à SOLUBIO ;
- **Lot n° 2** : Fourniture et livraison de bioseaux pour la collecte des restes alimentaires à SOLUBIO ;
- **Lot n° 3** : Fourniture, installation et maintenance d'abris bacs pour la collecte des restes alimentaires des ménages sur le territoire du SIGIDURS à UTPM ENVIRONNEMENT ;
- **Lot n° 4** : Sensibilisation au tri des restes alimentaires, avec distribution de bioseaux et sacs en porte à porte pour les usagers qui bénéficieront de la collecte séparative des restes alimentaires sur le territoire du SIGIDURS à VOIX PUBLIQUE ;
- **Lots n° 5** : Collecte en apport volontaire et traitement des restes alimentaires des ménages sur le SIGIDURS, dont collecte hippomobile à MOULINOT.

Visa

Vu la présentation faite aux membres du Bureau syndical, réunis le 27 novembre dernier,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Monsieur le Président entendu et **le quorum étant atteint,** le Comité syndical, **à la majorité (5 contre : Mme SCALZOLARO, MM. BONNET, DARAGON, MAUREY, PINTO DA COSTA)** :

- **PREND ACTE** des termes du marché n° 23DPS002 « Pré-collecte, collecte et traitement des restes alimentaires et sensibilisation des usagers concernés sur le territoire du SIGIDURS », par là-même de la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres prise en sa séance du 27 novembre 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché n° 23DPS002 « Pré-collecte, collecte et traitement des restes alimentaires et sensibilisation des usagers concernés sur le territoire du SIGIDURS », et tous actes afférents, conformément aux conditions détaillées supra,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à sa notification au nom et pour le compte du Sigidurs, puis à prendre toutes décisions nécessaires à son exécution,
- **DIT** que les dépenses inhérentes à l'exécution du marché sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude GENIÈS,
Président du Sigidurs

Solange JASZECK,
Secrétaire de séance

Acte exécutoire le 14/12/2023 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 14/12/2023)

Accusé de réception en préfecture
095-259502086-20231211-D23-81-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023